



Convention de participation

Votre établissement scolaire a sollicité le CAUE de Tarn-et-Garonne pour inscrire l'une de ses classes aux animations proposées dans le cadre de l'opération «Les Enfants du Patrimoine» le **vendredi 16 septembre 2022**. Suite au formulaire d'inscription que vous nous avez retourné, nous vous confirmons votre participation à la troisième édition des Enfants du Patrimoine. Veuillez compléter cette convention de participation pour finaliser cette inscription.

L'établissement scolaire

L'établissement scolaire : Collège Pays de Serres

Situé : Rue des Carmes - 82110 LAUZERTE

L'enseignant / professeur : M^{me} MONATIN

Inscrit ses deux classes de : 5^{ème}

À l'activité N° 6 - Jeu de piste dans la cité médiévale - LAUZERTE

Aux horaires suivants : 9h30

Par cette convention, l'établissement scolaire s'engage à :

- Participer à l'animation, jeu, visite ou atelier au lieu et à l'heure indiqués précédemment,
- Remplir les conditions d'accueil énoncées par les partenaires dans le catalogue d'activités,
- Veiller à l'encadrement de la classe par l'enseignant ou le professeur référent cité plus haut,
- Assurer le transport des élèves de l'établissement au lieu d'animation (trajet aller-retour),
- Prévoir si besoin le déjeuner des élèves,
- Avertir par écrit le CAUE 82 de toute modification ou désistement au minimum avant le 26 août 2022,
- Autoriser la prise de photographies par l'équipe du CAUE le vendredi 16 septembre et toutes reproductions sur nos différents supports de communication (site internet, communiqué, documents divers). Charge à l'enseignant de tenir compte des autorisations parentales des élèves de sa classe.

Fait à Lauzerte.....

le 13/05/2022.....

Signature et cachet de l'établissement scolaire



Le partenaire culturel organisateur

Raison sociale : **Mairie de Lauzerte - Service Animations - communication**

Située au : **5, rue de la Mairie - 82110 LAUZERTE**

Le responsable : **François LE MOING**

Par cette convention, le partenaire culturel organisateur s'engage à :

- Accueillir la classe inscrite selon les conditions mentionnées ci-contre,
- Assurer des conditions d'accueil en toute sécurité,
- Avertir par écrit le CAUE 82 de toute modification de programme au minimum avant le 26 août et proposer une activité alternative à la classe inscrite,
- Autoriser la prise de photographies par l'équipe du CAUE 82 le vendredi 16 septembre, ainsi que toutes reproductions sur nos différents supports de communication (site internet, communiqué, documents divers).

Fait à LAUZERTE.....

Signature et cachet du partenaire culturel

le 30/06/2022.....